



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

**Nombre de conseillers**

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absent non-excuse** : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°05/2021 DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL POUR LA SECURITE ROUTIERE**

Le Maire présente le courrier reçu de la préfecture et explique qu'il est demandé de désigner un référent au sein du conseil municipal en matière de sécurité routière.

Monsieur Bruno JOLLY se porte volontaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE et NOMME** Monsieur Bruno JOLLY référent communal pour la sécurité routière.

JEAN PIERRE POIROT  
2021.04.12 17:02:15 +0200  
Ref:20210412\_161602\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le 12 avril 2021.